

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025/099

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents : 10

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Joël PACULL, Françoise CAMPREDON, Karine CAROLA, Yannick COSTA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Blaise FONS (pouvoir donné à Guy PALOFFIS), Yves ESCAPE (pouvoir donné à Jean TELASCO), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir donné à Pascale PUY), Carine DEVOYON, (pouvoir donné à Laurence BARBERA),

Absents excusés : Marc BILLES, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Chrystelle CARLOS LEBOEUF

Date de la convocation : 07/11/2025

M. Yannick COSTA, intéressé par ce point de l'ordre du jour, quitte la salle et ne prends pas part aux débats ni au vote.

REALISATION EMPRUNT A LONG TERME - BP 2025

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Dans le cadre du financement du centre d'interprétation des celleres Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions concernant le financement de cette opération à savoir l'emprunt à long terme à réaliser en complément des subventions obtenues par la commune :

L'Etat au titre de la DETR 2024 :	274 637 €
L'Europe au titre du FEDER :	462 111 €
La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée :	184 845 €
Le Département des P-O :	203 121 €
Perpignan Méditerranée Métropole CU :	<u>184 845 €</u>
Soit un montant total de	1 309 559 €

Il rappelle le coût d'opération de ce projet qui s'élève à 2 123 792 € HT. L'autofinancement prévisionnel de la commune à ce jour est donc de 814 233 €. Il est pressenti que des problèmes de trésorerie risquent de se poser pendant la phase opérationnelle de ce projet du fait notamment :

- du montant de la TVA à avancer par le budget communal
 - du décalage important entre le paiement des travaux et l'encaissement des subventions
- Ces deux points pourront être traités en temps voulu notamment par la réalisation d'un prêt relais TVA.

Dans le cadre de ce financement, une consultation a été lancée auprès de la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne en vue de la réalisation d'un emprunt à long terme (20 ans) pour un montant de 800 000 € correspondant à l'autofinancement de la commune.

Il souligne que cet emprunt n'impactera que très faiblement l'endettement communal compte-tenu de la baisse notable des annuités d'emprunts.

Le conseil municipal, après analyse des propositions reçues, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **DECIDE** de retenir l'offre du Crédit Agricole dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 800 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissement constant
- Remboursements trimestriels
- Taux Fixe : 3,80 %
- Coût du crédit : 307 800 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.